



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 12 novembre 2018 et désignation des rapporteurs.
2. Le projet de rapport sur les orientations budgétaires 2019.
3. Point sur le projet de schéma de développement commercial de la CCLO.
4. Retour sur la commission d'attribution des subventions aux associations du 30 octobre.
5. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen d'une demande d'une commune.
6. Autorisation donnée au Président de signer un avenant.

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2018 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 12 novembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. LE PROJET DE RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Une présentation du projet est faite au bureau (principales orientations en recettes, en dépenses, hypothèse du FPIC 2019 à + 50 K€ à la charge des communes, équilibre de la section de fonctionnement 2019, investissement) qui en débat.

3. POINT SUR LE PROJET DE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA CCLO

Le bureau émet un avis favorable, d'une part, pour finaliser le schéma (enjeux : maillage territorial équilibré et diversification de l'offre pour freiner l'évasion) et le présenter au vote lors du conseil du 10 décembre prochain et, d'autre part, sur la nouvelle définition de l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce ».

4. RETOUR SUR LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU 30 OCTOBRE

Le bureau émet un avis favorable à la proposition de baisse de 4 % des montants attribués en 2019 par rapport à 2018 qui lui est présentée suite aux ajustements opérés lors de la commission sur les subventions.

5. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN D'UNE DEMANDE D'UNE COMMUNE

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune d'Orthez pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de

Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

6. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN AVENANTS SUIVANT

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au marché relatif au nettoyage des vitres des bâtiments de la CCLO ayant pour objet le transfert du marché à la société mère Vidimus qui assumera, à compter du 1^{er} janvier 2019, tous les droits et obligations contractés par la société Agence Isis lors de la signature du marché. Les clauses du marché initial demeurent inchangées.